



PROCES VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal du

Mercredi 22 septembre 2010

Le mercredi 22 septembre 2010, à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est tenu au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Edith CEGLARZ, Maire, après convocation envoyée le 17 septembre 2010 et affichage au panneau municipal situé près de la mairie le 17 septembre 2010.

Etaients présents	:	Edith CEGLARZ, Maire Laurent KOBLER - Christine MALGLAIVE - François SAUVAGE - Anne CHASSARD - Vincent ROUYR, Adjoints au Maire Pier Giovanni LEONARDI - Virginie BOURGEOIS - Francis KUBLER - Sébastien BORDET, Conseillers municipaux			
Absents excusés	:	Thérèse DA PONTE, Conseiller municipal			
Absents non excusés	:	Christelle L'HUILLIER - Joël HUET - Stéphane ERHART - Hervé TATON - Etienne BEAU - Pascal BEAU, Conseillers municipaux			
Procurations	:	Thérèse DA PONTE à Edith CEGLARZ			
Présents	:	10	Votants	:	11

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En application des dispositions des articles L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne Madame Anne CHASSARD comme Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 juillet 2010
- 2 CCBP - Approbation du rapport d'activité 2009
- 3 SUBVENTIONS - Programmation 2011 du Conseil Général
- 4 SUBVENTIONS - Dotation de solidarité 2010
- 5 PERSONNEL - Approbation du règlement intérieur
- 6 PERSONNEL - Approbation du règlement des astreintes hivernales
- 7 PERSONNEL - Astreintes hivernales 2010 / 2011
- 8 PERSONNEL - Astreintes hivernales 2010 / 2011 - Rémunération du personnel
- 9 PERSONNEL - Approbation des ratios d'avancement de grades
- 10 FINANCES - Droit de place (incluant électricité)
- 11 FINANCES - Acceptation de 4 indemnités de sinistres
- 12 FINANCES - Décision modificative n° 2 - Budget principal
- 13 FINANCES - Décision modificative n° 2 - Budget eau & assainissement
- 14 ORGANISATION - Création de comités de pilotage (Groupe scolaire - Locaux techniques - Usosirs)

1 APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2010

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 juillet 2010 est approuvé à l'unanimité.

2 CCBP APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2009

(Rapporteur : Monsieur Laurent KOBLER)

La réglementation impose aux Communautés de Communes d'informer de leur activité les Conseils Municipaux des Communes membres.

Le rapport d'activités a été déposé dans les bannettes des élus municipaux le 5 juillet 2010 et des exemplaires complémentaires sont consultables en Mairie et sur le site de la C.C.B.P.

Monsieur Laurent KOBLER, Vice Président de la C.C.B.P., résume le document lequel ne donne pas lieu à un vote.

Arrivée de Madame Christelle L'HUILLIER à 20 h 45
Arrivée de Monsieur Pascal BEAU à 20 h 45

Etaient présents	:	Edith CEGLARZ, Maire Laurent KOBLER - Christine MALGLAIVE - François SAUVAGE - Anne CHASSARD - Vincent ROUYR, Adjoints au Maire Christelle L'HUILLIER - Pier Giovanni LEONARDI - Virginie BOURGEOIS - Francis KUBLER - Sébastien BORDET - Pascal BEAU, Conseillers municipaux			
Absents excusés	:	Thérèse DA PONTE, Conseiller municipal			
Absents non excusés	:	Joël HUET - Stéphane ERHART - Hervé TATON - Etienne BEAU, Conseillers municipaux			
Procurations	:	Thérèse DA PONTE à Edith CEGLARZ			
Présents	:	12	Votants	:	13

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités de la C.C.B.P.

3 SUBVENTIONS PROGRAMMATION 2011 DU CONSEIL GÉNÉRAL

(Rapporteur : Madame Le Maire)

Le Conseil Général a adopté un nouveau dispositif d'aide aux collectivités pour les années 2009 à 2014.

D'un point de vue opérationnel, au titre du fonds départemental d'investissement, notre collectivité bénéficie pour la période 2009-2011 de **44 209 €** par année.

Chaque année, les collectivités doivent présenter un dossier unique récapitulant l'ensemble des projets communaux pour lesquels une subvention est sollicitée au titre de la dotation d'équipement des communes.

En conséquence,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

DE CONFIRMER dans le dossier unique les projets en cours d'instruction pour l'exercice 2010, à savoir :

→ Aménagement de voiries Rue de Liverdun	:	
Montant des travaux subventionnables	:	110 521,00 €
Subvention sollicitée	:	44 208,00 €

4 SUBVENTIONS DOTATION DE SOLIDARITE 2010

(Rapporteur : Madame Le Maire)

La dotation de solidarité est une subvention que le Département peut attribuer aux communes de moins de 3.500 habitants.

La dotation annuelle est versée chaque année après dépôt d'un dossier unique, avant le 15 décembre, précisant les dépenses d'investissement réalisées dans l'année.

Le taux de subvention est de 70% dans la limite de 4.500 € par an.

En conséquence,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

DE SOLLICITER la dotation de solidarité 2010 du Département pour les dépenses suivantes :

- Réfection de la toiture de la Mairie : 10.880,00 € H.T. (13.012,48 € T.T.C.)

5 PERSONNEL APPROBATION DU RÈGLEMENT

(Rapporteur : Madame Le Maire)

La Commission du Personnel s'est réunie à plusieurs reprises notamment en fin d'année 2009 et en début d'année 2010 afin d'examiner le projet de règlement du personnel communal.

Le projet finalisé a été soumis au Comité Technique Paritaire Départemental qui a émis un avis favorable le 17 mai 2010.

Monsieur Pascal BEAU s'interroge sur les différents donneurs d'ordre et note que l'instauration de ce règlement est consécutive à des problèmes de personnel.

Madame le Maire précise que c'est bien pour régler les problèmes que la mise en place d'un règlement est nécessaire.

En conséquence,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

D'APPROUVER le règlement du personnel communal joint en annexe

D'APPLIQUER ledit règlement à compter du 1er octobre 2010

6 PERSONNEL APPROBATION DU RÈGLEMENT DES ASTREINTES HIVERNALES

(Rapporteur : Monsieur François SAUVAGE)

La Commission du Personnel s'est réunie à plusieurs reprises, notamment en fin d'année 2009 et en début d'année 2010, afin d'examiner le projet de règlement des astreintes hivernales.

Le projet finalisé a été soumis au Comité Technique Paritaire Départemental qui a émis un avis favorable le 17 mai 2010.

En conséquence,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

D'APPROUVER le règlement des astreintes hivernales joint en annexe

D'APPLIQUER ledit règlement à compter du 1er octobre 2010

PERSONNEL ASTREINTES HIVERNALES 2010 - 2011

(Rapporteur : Monsieur François SAUVAGE)

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de déterminer les modalités d'organisation des permanences de salage, à savoir :

- fixer la période d'astreinte du lundi 13 décembre 2010 au dimanche 6 mars 2011, cette période pouvant être étendue si les conditions climatiques l'exigent
- répartir le travail entre les trois agents du service technique
- déterminer le circuit de salage à partir du local technique vers :
 - les rues des Pétunias, Saint Amand, Saint-Georges, des Lilas,
 - le carrefour du lotissement "la Haute Epine" et les carrefours du lotissement "Les Vignes",
 - le lotissement "la Haute Epine" dont le Groupe Scolaire et la rue du Ruisseau,
 - un circuit secondaire dans les rues des quartiers Saint Amand et Saint Georges, la rue Saint Georges, les lotissements et la zone artisanale.

Concernant le circuit secondaire, il a été proposé en réunion de travail de limiter le salage en raison du développement du sable et à titre expérimental.

En conséquence,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

D'INSTAURER les permanences de salage

8 PERSONNEL - ASTREINTES HIVERNALES 2010 - 2011 INDEMNISATION DU PERSONNEL

(Rapporteur : Monsieur François SAUVAGE)

Le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 précise les conditions de rémunération des astreintes pour la filière technique.

Une période d'astreinte s'entend comme une période durant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration.

Les interventions sont considérées comme du travail effectif entrant dans le cadre d'heures supplémentaires et sont comptabilisées ou rémunérées comme telles.

Deux agents titulaires (un adjoint technique principal 1^{ère} classe et un adjoint technique de 2^{ème} classe) et un agent non titulaire (adjoint technique de 2^{ème} classe) sont susceptibles de participer aux astreintes de salage 2010 / 2011.

En conséquence,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

DE FIXER la durée, les modalités et le montant de l'indemnisation du personnel pour les astreintes et les interventions de salage :

- les agents effectuent des astreintes sur une durée d'une semaine complète.
- Les astreintes de déneigement concernent les trois adjoints techniques.
- L'astreinte sera rémunérée **149,48 €** et revalorisée en fonction de l'évolution des textes en vigueur.
- Les heures effectuées pour les interventions seront récupérées au cours de la semaine suivant

la fin de la période d'astreinte.

Les astreintes se dérouleront du lundi 13 décembre 2010 au dimanche 6 mars 2011 inclus et étendues si les conditions climatiques l'exigent.

9

PERSONNEL APPROBATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADES

(Rapporteur : Madame Le Maire)

L'article de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 impose aux collectivités de définir des ratios d'avancement de grades pour le personnel communal.

Le Comité Technique Paritaire Départemental a émis un avis favorable à la proposition de ratios de la Commune de Saizerais, à savoir 10% pour chaque grade, conformément au tableau ci-dessous :

Filière administrative

GRADE D'AVANCEMENT	TAUX DE PROMOTION
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS	
Adjoint administratif de 1ère classe	10,00%
Adjoint administratif principal de 2ème classe	10,00%
Adjoint administratif principal de 1ère classe	10,00%

Filière technique

GRADE D'AVANCEMENT	TAUX DE PROMOTION
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES	
Adjoint technique de 1ère classe	10,00%
Adjoint technique principal de 2ème classe	10,00%
Adjoint technique principal de 1ère classe	10,00%

Filière animation

GRADE D'AVANCEMENT	TAUX DE PROMOTION
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS D'ANIMATION	
Adjoint d'animation de 1ère classe	10,00%
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	10,00%
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	10,00%

Ainsi, dans les différents cadres d'emplois, 10% du nombre d'agents de chaque grade (ou un agent si le ratio est inférieur à 1) pourront, sur proposition du Maire, être promus au grade supérieur.

En conséquence,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

D'APPROUVER les ratios d'avancement de grades selon le tableau précisé ci-dessus

D'APPLIQUER lesdits ratios à compter du 1er octobre 2010

10

FINANCES DROIT DE PLACE INCLUANT L'ÉLECTRICITÉ

(Rapporteur : Madame Le Maire)

Par délibération du 9 décembre 2009, le Conseil Municipal a fixé les tarifs municipaux applicables pour l'année 2010 notamment le tarif de droit de place à hauteur de 1€ le mètre linéaire.

Par ailleurs, certains utilisateurs ont besoin d'un raccordement électrique qui demeure à la charge de la Commune.

En conséquence,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

D'INSTITUER un tarif forfaitaire, à hauteur de 1,00 € l'heure, complémentaire au droit de place en cas d'utilisation de l'électricité (toute heure entamée étant due)

11 FINANCES ACCEPTATION D'INDEMNITÉS DE SINISTRES

(Rapporteur : Madame Le Maire)

La Compagnie d'Assurance GROUPAMA, assureur, rembourse à la Commune quatre sinistres, à savoir :

-	Sinistre du 25 juin 2010	Bris de pare brise - Renault Kangoo	366,18 €
-	Sinistre du 20 juillet 2010	Bris de vitre - Porte d'entrée Salle Multi activités	838,75 €
-	Sinistre du 11 juillet 2010	Dégradations - Salle Multi activités	544,18 €
-	Sinistre du 28 février 2010	Tempête - Eglise & éclairage public	6.536,58 €
-	Sinistre du 25 mai 2010	Bris de vitre - Porte d'entrée Mairie	471,22 €

Monsieur Pascal BEAU fait remarquer que le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour accepter les indemnités de sinistre.

Madame le Maire indique que, par souci de transparence, il est normal que l'assemblée ait connaissance des dossiers.

En conséquence,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

D'ACCEPTER les indemnités de sinistres telles que précisées ci-dessus

12 FINANCES BUDGET PRINCIPAL DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

(Rapporteur : Madame Le Maire)

L'examen de la situation budgétaire fait apparaître la nécessité d'adopter une décision modificative afin d'ajuster les crédits budgétaires et d'intégrer les opérations nouvelles sur le budget principal notamment pour les dépenses d'enfouissement du réseau téléphonique rue de Liverdun qui doit être imputé en section de fonctionnement.

Section d'investissement		Dépenses
2151 - 193	Travaux de voirie - Rue de Liverdun	- 112 500,00 €
21538 - 193	Enfouissement des réseaux (hors téléphonique) - Rue de Liverdun	+ 95 000,00 €
TOTAL		- 17 500,00 €
Section d'investissement		Recettes
021	Virement de la section de fonctionnement	- 17 500,00 €
TOTAL		- 17 500,00 €
Section de fonctionnement		Dépenses
023	Virement à la section d'investissement	- 17 500,00 €
605	Travaux d'enfouissement du réseau téléphonique rue de Liverdun	+ 17 500,00 €
64168	Rémunérations des emplois d'insertion	- 3 000,00 €
673	Titres annulés	+ 3 000,00 €
TOTAL		+ 0,00 €

En conséquence,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

D'ADOPTER la décision modificative n° 2 au budget Principal telle que précisée ci-dessus

FINANCES

13 BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

(Rapporteur : Madame Le Maire)

L'examen de la situation budgétaire fait apparaître la nécessité d'adopter une décision modificative afin d'ajuster les crédits budgétaires et d'intégrer les opérations nouvelles sur le budget Eau & Assainissement notamment en raison des modifications réglementaires des articles budgétaires.

Section d'investissement		Dépenses
131 - 17	Reversement trop perçu sur subvention	+ 700,00 €
203 - 17	Frais d'études	+ 8 000,00 €
2158 - 17	Travaux sur réseau d'assainissement (rue de Liverdun)	+ 15 000,00 €
2158 - 17	Travaux sur réseau d'assainissement	- 8 700,00 €
TOTAL		+ 15 000,00 €
Section d'investissement		Recettes
1641	Emprunt d'équilibre	+ 15 000,00 €
TOTAL		+ 15 000,00 €
Section de fonctionnement		Dépenses
621	Personnel extérieur	- 500,00 €
6378	Redevances à l'Agence de l'Eau	- 66 000,00 €
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 500,00 €
701249	Redevance pour pollution domestique	+ 39 700,00 €
706129	Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	+ 26 300,00 €
TOTAL		+ 0,00 €

En conséquence,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

D'ADOPTER la décision modificative n° 2 au budget Eau & Assainissement telle que précisée ci-dessus

14 ORGANISATION CREATION DE COMITES DE PILOTAGE

(Rapporteur : Madame Le Maire)

Une réflexion a été menée au sein du Bureau Municipal et en réunions de travail sur les futurs projets communaux.

Il s'avère que la création de Comités de Pilotage, composés de membres du Conseil Municipal, serait souhaitable afin d'examiner :

- l'aménagement d'un groupe scolaire
- l'aménagement d'un bâtiment technique
- les usoirs

En conséquence,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

DE CREER les Comités de Pilotage tels que précisés ci-dessus

DE DESIGNER les membres suivants aux différents comités de pilotage :

1. Aménagement d'un groupe scolaire :
 - Pascal BEAU
 - Virginie BOURGEOIS
 - Anne CHASSARD
 - Francis KUBLER
 - Christelle L'HUILLIER
 - François SAUVAGE

2. Aménagement d'un bâtiment technique :
 - Pascal BEAU
 - Sébastien BORDET
 - Laurent KOBLER
 - Pier Giovanni LEONARDI
 - François SAUVAGE

3. Usoirs & quartier Saint Georges :
 - Sébastien BORDET
 - Anne CHASSARD
 - Laurent KOBLER
 - Francis KUBLER
 - François SAUVAGE

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22 h 00

La présidente de séance,		La secrétaire de séance,
Edith CEGLARZ		Anne CHASSARD